

## INFORMATIONS GENERALES classes de 6emes

### HORAIRES :

**Horaires des cours :** matin : de 8h10 à 12h05 et après midi : de 14h05 à 18h00

Entrée principale rue Buffon. Le portail est ouvert les 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>.

Entrée secondaire rue Désaugier. Le portail est ouvert pour les 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>.

Les élèves ne doivent pas stationner aux abords de l'établissement.

Les téléphones portables doivent être rangés et éteints avant d'entrer au collège.

**ATTENTION :** L'établissement dégage toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

### PLANNING DE LA RENTREE : Rentrée des 6emes

| NIVEAU         | HORAIRES RENTREE                                                 |                                                                                             |
|----------------|------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| Élèves de 6ème | Mardi 1 septembre 2026<br>De 9h00 à 12h00 et<br>de 14h00 à 16h00 | Accueil des responsables légaux<br>par l'équipe de direction :<br>mardi 01/09 de 9h15 à 10h |
|                |                                                                  | Pas cours mercredi 2 septembre 2026                                                         |

Dès le jour de la rentrée, votre enfant peut prendre son repas au self.

**Tous les élèves auront cours normalement, selon leur emploi du temps, à partir du Jeudi 3 septembre 2025**

En cas de dispense sportive, vous devez prévenir le professeur et la vie scolaire qui se chargent de la gestion des absences.

### INFIRMERIE :

Si votre enfant a des problèmes de santé, prendre contact avec notre infirmière, **Madame BOUTEYRE** et lui transmettre toutes les informations confidentielles sous pli cacheté.

### LE FONDS SOCIAL :

Il s'agit d'une somme allouée par l'état à chaque collège pour venir en aide ponctuellement à des familles qui sont dans une situation difficile pour assumer des dépenses liées à la scolarité obligatoire ou la demi-pension. Pour en bénéficier, les familles doivent retirer un dossier auprès de l'assistante sociale. Une commission étudiera les demandes.

### **DIVERS**

- Si votre enfant est appelé à voyager avec le collège, prévoir un document d'identité en cours de validité.